

PROFIL DE POSTE ENSEIGNANT(E) SPÉCIALITÉ ARTS PLASTIQUES

Cadre d'emplois

Catégorie B – Filière culturelle
Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

Service d'affectation

Rattaché au service Conservatoire – Ecole d'Art
Direction des Affaires Culturelles – Ville de la Roche-sur-Yon

Descriptif du poste

Enseignant dans un Conservatoire - Ecole d'Art au sein d'un pôle culturel, spécialité arts plastiques.
Disciplines : Peinture, Dessin, Aquarelle, Modèle vivant / Approche contemporaine de techniques traditionnelles.

Agent d'un pôle culturel, l'enseignant a une mission éducative qu'il mène en permettant l'accès à une pratique des arts plastiques.

Il possède une culture professionnelle de l'enseignement des arts plastiques (réseau, réflexion, projets).

Il suscite et encadre des pratiques amateurs et s'engage à jouer son rôle de ressource dans la cité où s'inscrit son action.

Position hiérarchique

Placé sous la responsabilité hiérarchique du Coordinateur du pôle arts visuels du Conservatoire - Ecole d'Art.

Relations fonctionnelles

En interne :

- le Directeur du Conservatoire et de l'Ecole d'Art et Conseiller aux études
- le secrétariat
- l'équipe enseignante
- l'équipe administrative de la Direction des Affaires Culturelles

En externe :

- les élèves et familles
- le réseau des écoles d'art
- les acteurs culturels locaux

Principales missions

Assurer un enseignement artistique dans une ou plusieurs disciplines, permettant le développement d'une pratique artistique autonome dans le cadre des orientations définies dans le projet d'établissement :

- Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves. Enseignement des arts plastiques, notamment du dessin, de la peinture, et de l'illustration
- Formaliser et approfondir un projet pédagogique dans les disciplines de dessin, de la peinture et de l'illustration
- Co-concevoir et encadrer le dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC) « Voyage Numérique » en direction des scolaires
- Impliquer et informer les familles
- Animer des sessions courtes et des stages durant les vacances scolaires selon des thématiques en lien avec le projet d'établissement

Etre acteur du projet d'établissement et du rayonnement de l'établissement à l'échelle territoriale en proposant des actions de représentation, de sensibilisation favorisant la vie artistique et culturelle du territoire :

- Mettre en œuvre des projets artistiques dans et hors les murs
- Concevoir ou participer à des actions de production pédagogique ou culturelle
- Entretenir et développer un projet artistique personnel
- Assurer une veille artistique et une mise à niveau de sa pratique

Profil recherché

Savoirs, Savoir-faire :

- Diplôme souhaité : DNSAP spécialité Arts plastiques
- Etre un praticien expert de sa pratique (arts plastiques)
- Maîtriser les fondamentaux en pédagogie
- Connaître les artistes et interprètes
- Etre capable de formaliser une recherche artistique et pédagogique et de participer à sa mise en œuvre
- Connaissance des textes de références du Ministère de la Culture, de l'ANEAT
- Connaissance des missions d'une école d'art
- Connaissance des acteurs et partenaires culturels locaux, régionaux et nationaux
- Utiliser un parc de matériel dédié aux arts plastiques
- Exploiter une documentation spécialisée dans sa discipline
- Disposer de techniques de médiation
- Evaluer les acquis et la progression des élèves

Qualités personnelles requises :

- Travail en équipe
- Capacité à adapter son enseignement aux élèves de tout âge et de tout niveau, en individuel ou en collectif
- Capacité à savoir poser un cadre et à l'adapter au besoin

Lieu d'embauche

Conservatoire – Ecole d'Art / Cyel - 10 rue Salvador Allende à La Roche-sur-Yon

Contraintes

Lieu et particularité du contexte de travail : Pôle culturel, lieu qui regroupe les activités du Conservatoire à rayonnement départemental Musique Danse Théâtre (1400 élèves – 64 enseignants), de l'Ecole d'Art (500 élèves – 8 enseignants), un auditorium, une bibliothèque, un espace d'art contemporain et les services administratifs et techniques de la Direction des Affaires Culturelles.

Horaires

- Emploi du temps déterminé par la Direction des Affaires Culturelles chaque année scolaire, sur la base de 20h (ATEA) de face à face pédagogique pour un temps complet, réparties au minimum sur 4 jours (ATEA), auxquels s'ajoutent expositions, projets, préparation, activités de production d'élèves et de concertation en sus des heures de face à face pédagogique
- Horaires variables du lundi au samedi
- Présence ponctuelle en soirée et le week-end en fonction des projets pédagogiques et des événements artistiques
- Congés à prendre durant les vacances scolaires

Avantages liés au poste

- Régime indemnitaire de grade (ISOE part fixe 100%)
- Régime indemnitaire de fonction (ISOE part variable pour les enseignants coordonnateurs d'un département pédagogique
- Participation employeur au contrat de mutuelle labellisé et prise en charge prévoyance à 100 %
- Adhésions CNAS / COSEL